

MISSION DE VOLONTARIAT EN SERVICE CIVIQUE
« ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS EN
SITUATION DE HANDICAP »

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

L'université Paris 8 est un pôle d'enseignement et de recherche central en Ile-de-France dans le domaine des humanités. Elle compte 22 000 étudiants, 11 Unités de Formation et de Recherche (UFR), 5 instituts dont 2 IUT, 4 écoles doctorales et intervient dans 6 domaines de formation (Arts, Droit-économie et gestion, Sciences humaines et sociales, Sciences-technologies et santé, Culture et communication et Lettres et Langues).

Le volontariat en Service Civique permet à des jeunes de s'engager pour une durée déterminée dans une mission au service de la collectivité et de l'intérêt général. A l'université, cet engagement permet à un volontaire de contribuer à renforcer la dynamique de vie de campus par des actions à caractère éducatif, citoyen, environnemental et sportif.

PRÉSENTATION DU SERVICE

Cette mission s'inscrit dans une volonté d'amélioration de l'accueil des étudiants en situation de handicap. L'objectif est de donner la priorité au bien-être, à l'épanouissement et à réussite universitaire des étudiants en situation de handicap ou souffrant d'un trouble de santé nécessitant un accompagnement individualisé et la mise en place d'aménagements pédagogiques.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Participation aux actions d'intégration des étudiants en situation de handicap
- Accompagnement des étudiants porteurs de handicap dans leurs démarches administratives et pédagogiques
- Participation à la mise en place de journées de mobilisation en faveur de l'intégration des étudiants dans l'enseignement supérieur, à travers des mises en situation, des forums
- Participation à des interventions dans les établissements de l'enseignement secondaire à l'attention des lycéens en situation de handicap
- Etre force de proposition dans des actions de sensibilisation au handicap
- Favoriser des rencontres sur le thème de l'insertion professionnelle : organisation de témoignages d'anciens étudiants de l'université en situation de handicap
- Venir en appui pour favoriser l'engagement des étudiants en situation de handicap dans les associations étudiantes présentes sur le campus.

CONDITIONS

- Durée : 6 mois (25 heures par semaine)
- Indemnités : 496,93 € /mois net (+ 113,02 € pour repas et transport et 113,13 € pour boursiers échelon 5 et plus et bénéficiaires du RSA)
- Avoir moins de 26 ans, être de nationalité française ou d'un état membre de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen ou justifiant d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an.
- CV et lettre de motivation correspondant à la mission à envoyer à mamat-alouakou.abakar02@univ-paris8.fr